



## Réunion Ordinaire du CE France Telecom DT Ouest Du 12 juillet 2007

### Etaients présents :

#### **Pour la Direction :**

Catherine JACOLOT, Directrice Territoriale, Présidente du CE  
Mario PETRICOLA (DRH)  
Philippe MAURICE (Directeur du Développement)

#### **Pour les représentants du personnel:**

##### ***Membres titulaires :***

Alain CHAZAL (CGT) en remplacement de Bernard ELIOT, Secrétaire (CGT)  
Jean Bernard PIGNON (CGT)  
Martine GUENEUGUES (CGT)  
Claudine CHEFSON (CGT)  
Daniel GILLARD (CGT)  
Jacques FEREOL (CGT)  
Daniel GATE, Trésorier adjoint (CGT) (excusé)  
Anne KERSALE (SUD) en remplacement de Dominique LESEIGNEUR (SUD)  
Marcelle LE BLOA (SUD) en remplacement de Marie SCHOELINCK (SUD)  
Dominique CHASLE (SUD)  
Thierry LELIEVRE, Trésorier (SUD) excusé  
Bertrand CUVELIER (SUD) excusé  
Christian FOURNIER (SUD)  
Bernard LE MEHAUTE, Secrétaire adjoint (CFDT)  
Marie Pascale SAUPIN (CFDT) excusée  
Chantal ROCHOUX (CFDT) excusée  
Catherine FREHEL (CFDT)  
Jean Marc CHIRON (CFDT)

##### ***Membres suppléants :***

Christian CORNUAILLE (CGT)  
Fabrice JOLYS (CGT)  
Elisabeth ROUSSEAU (CGT)  
Micheline FOUCHE (CGT)  
Joël BARBU (CFDT)

##### ***Représentants syndicaux:***

Guy JOURDEN (CGT)  
Thierry LE PAIH (SUD)  
Nathalie LE HIR (CFDT)  
Jean-Michel MARTIN (FO)  
Bernard CHAPALAIN (CGC)  
Christophe GLOANNEC (UNSA)  
Xavier GRIMAUULT (CFTC)

Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion le 12 juillet 2007 (suite de la réunion du 05 juillet 2007) de 10 heures 10 à 13 heures 20 dans les bâtiments du siège de la Direction Territoriale Ouest.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Information sur l'ouverture d'un Mégastore au centre-ville de Nantes avec la relocalisation de la boutique Royale
- 2) AD Next : lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers
- 3) Bilan social 2006 sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire : demande d'avis au CE
- 4) Budget du CE :
  - présentation des comptes 2007 (reporté)
  - budget prévisionnel de fonctionnement (AEP) 2007 (reporté)
  - résolution du CE sur le dispositif de rétrocession d'une partie de la subvention de fonctionnement 2007 vers le CCUES
- 5) Point sur les ASC :
  - Billetterie
  - Voyages adultes
  - Arbre de Noël
  - Transfert de la prestation Guichet Sport au CE
  - Assistance juridique
- 6) Mise en place d'une Commission handicap
- 7) Validation du planning des CE de la Direction Territoriale Ouest pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2007

\*\*\*\*\*

Bernard LE MEHAUTE indique que, pour la délégation CGT, les élus titulaires présents sont : Mmes CHEFSON et GUENEUGUES, MM. GILLARD, PIGNON et FEREOLE ; M. ELIOT, excusé, est remplacé par M. CHAZAL ; M. GATE est excusé. Pour les élus CGT suppléants, Mmes ROUSSEAU et FOUCHE, ainsi que MM. JOLYS et CORNUAILLE sont présents. Mmes PLESSE et CUISNIER sont excusées. M. JOURDEN, représentant syndical CGT, est présent.

Pour la délégation SUD, les élus titulaires présents sont : MM. CHASLE et FOURNIER ; M. LESEIGNEUR, excusé, est remplacé par Mme KERSALE ; Mme SCHOELINCK, excusée, est remplacée par Mme LE BLOA ; MM. LELIEVRE et M. CUVELIER sont excusés ; pour les élus SUD suppléants, MM. BARGAIN, PIOGER LIEVRE et BLANCHARD sont excusés. M. PRENEAU, représentant syndical SUD, excusé, est remplacé par M. LE PAIH.

Pour la délégation CFDT, les élus titulaires présents sont Mmes FREHEL (à partir de 12 heures – elle est remplacée entre-temps par Joël BARBU), MM. LE MEHAUTE et CHIRON ; Mmes SAUPIN et ROCHOUX sont excusées. Pour les élus CFDT suppléants, Mme VIVIER et MM. BEAUMONT, BESNARD et MARTIN sont excusés. Mme LE HIR, représentante syndicale CFDT, est présente.

M. GLOANNEC, représentant syndical de l'UNSA, est présent, ainsi que M. MARTIN, représentant syndical FO. Enfin, M. CHAPALAIN, représentant syndical CGC, est présent, ainsi que M. GRIMAULT, représentant syndical CFTC.

\*\*\*\*\*

Bernard LE MEHAUTE procède à l'appel des présents.

La Présidente rappelle les points à l'ordre du jour de ce Comité d'Etablissement : la demande d'avis sur le Bilan social 2006 sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire ; les points concernant le budget du CE ; le point relatif aux ASC ; la mise en place d'une Commission handicapés, une information sur l'ouverture d'un Mégastore à Nantes ; la lecture du rapport de la Commission Emplois et Métiers concernant l'AD Next ; la validation du planning des CE pour le second semestre.

Compte tenu de la présence de Patrick LE FOLL dans les locaux, la Présidente propose de commencer par le point relatif à l'ouverture d'un Mégastore à Nantes.

*Les élus manifestent leur accord.*

Au nom de la CGT, Guy JOURDEN souhaite faire lecture d'une déclaration préalable (document joint en annexe du présent procès-verbal).

En l'absence d'autre déclaration, la Présidente propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

### **Point 1 — Information sur l'ouverture d'un Mégastore au centre-ville de Nantes avec la relocalisation de la boutique Royale**

*En présence de Patrick LE FOLL.*

La Présidente informe que Patrick LE FOLL est responsable de l'AD Ouest depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007. Le dossier présenté aujourd'hui est important car il est évocateur d'un certain nombre d'éléments de la stratégie de France Télécom en termes de typologie des boutiques. Ce premier Mégastore France Télécom est porteur de fierté et d'enjeux pour l'entreprise.

Patrick LE FOLL indique que ces deux dossiers — ouverture d'un Mégastore au centre-ville de Nantes et relocalisation de la boutique Royale – ne peuvent pas être dissociés compte tenu de la proximité des deux boutiques. Ce projet de Mégastore est en gestation depuis un an et demi. Pour localiser le Mégastore, il est indispensable d'évoquer le secteur commercial de Nantes, qui se situe sur deux grosses zones de chalandise : les secteurs Graslin et Décré.

Actuellement, il y a une boutique France Télécom sur le quartier Contrescarpe (secteur Graslin) et la boutique Royale. Le projet de Mégastore se situe à moins de 500 mètres de cette dernière, sur le quartier Décré.

Lors d'un précédent CE, lorsque la question de l'ouverture d'un Mégastore à cet endroit avait été posée, Patrick LE FOLL avait répondu par l'affirmative, sachant qu'à l'époque, la question de la relocalisation de la boutique Royale sur le secteur de Royale se posait également, suite à la rénovation de la place Royale. Des études ont ensuite montré que cette place était davantage dédiée au passage vers le quartier Décré, du fait qu'elle comportait peu de commerces susceptibles d'évoluer (opticiens, banques, restaurants, voyageurs). Compte tenu de la proximité potentielle de deux boutiques France Télécom, il a donc été décidé de relocaliser la boutique Royale dans le Mégastore.

L'évolution des effectifs entre la boutique Royale actuelle et le Mégastore se traduit par une équation positive de + 9 personnes dans laquelle apparaissent de nouveaux métiers : SAU, SAV, Libre-service.

Les horaires d'ouvertures (9 heures 30 – 20 heures) correspondent aux heures d'ouverture des Galeries Lafayette voisines.

les métiers du Mégastore sont les suivants :

- responsable de boutique qui a un lien hiérarchique avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le dispositif des Mégastores ;
- adjoint de gestion qui exercera des responsabilités fonctionnelles en matière de gestion de stocks, SAU, SAV, Libre-service ;
- adjoint commercial qui aura la responsabilité fonctionnelle des vendeurs.

Patrick LE FOLL souligne la nécessité de partager cette responsabilité opérationnelle sur une telle boutique qui, en tant que première boutique de France en termes de surface, sera particulièrement mise en visibilité.

En ce qui concerne le comblement des postes, la priorisation sera donnée aux effectifs de Royale. De plus, un appel à candidatures sera lancé sur le secteur de vente de l'agglomération nantaise, sachant que des candidatures provenant d'autres régions de l'AD pourraient également être examinées.

On note également une opportunité de redéploiement d'effectifs de supports de l'AD Pays de la Loire, dans le cadre de la fusion, et de redéploiement potentiel sur des ressources externes à l'AD (personnes issues d'autres unités opérationnelles du bassin nantais).

L'objectif est d'avoir terminé le recrutement pour le 1<sup>er</sup> septembre, l'ouverture commerciale intervenant le 28 septembre. Par ailleurs, des formations aux nouveaux métiers SAU/SAV sont également prévues en septembre, ce qui permettrait aux salariés de la boutique d'être opérationnels pour cette date.

En termes de communication et d'animation, il est prévu de bâcher la boutique en annonçant son ouverture prochaine (diapositive 8) ; ceci est actuellement en validation auprès de la direction de la marque. De même, un plan de communication avant et après l'ouverture sera également mis en œuvre ; ce dernier est globalement validé et 90 % en sont co-financés par les constructeurs.

Par ailleurs, le filmage du tramway pour annoncer l'ouverture de la boutique a d'ores et déjà été validé. D'autres opérations (Street Market) sont également prévues.

Enfin, des opérations commerciales spécifiques sont menées en lien avec les constructeurs. France Télécom aura également recours aux campagnes commerciales. A cet égard, elle a un projet de forum permanent avec les constructeurs Nokia puis Microsoft.

Patrick LE FOLL insiste sur le fait que non seulement cette boutique offrira une surface de vente mais elle permettra également de créer de l'événementiel et de présenter les nouveaux produits, pouvant par exemple attirer des partenaires (institutionnels, chambre de commerce, grandes entreprises etc.) susceptibles d'utiliser les produits et services de France Télécom pour leur usage privé.

Le dossier joint comporte des photos du précédent magasin d'habillement et du futur Mégastore.

La surface totale de la boutique sera d'environ 500 m<sup>2</sup>, avec un rez-de-chaussée de 205 m<sup>2</sup> (espace vente et coin pro de 175 m<sup>2</sup> et réserve d'environ 30 m<sup>2</sup>). L'étage, d'une surface de 215 m<sup>2</sup>, comprendra la partie SAU/SAV (50 m<sup>2</sup>), une zone polyvalente pour diverses animations (108 m<sup>2</sup>) et des bureaux, espaces de vie et réserve (60 m<sup>2</sup>).

Le sous-sol (75 m<sup>2</sup>) comprendra un espace de vie et des sanitaires. Les autres niveaux comprendront également des sanitaires.

Patrick LE FOLL sollicite d'éventuelles questions complémentaires. Il souligne l'importance de cet événement, dans la mesure où cette boutique sera la première en France. Elle offre à l'entreprise la possibilité d'être bien armée en termes de visibilité commerciale.

Dominique CHASLE souhaite faire une intervention à deux niveaux.

En ce qui concerne le contexte général, les élus aimeraient avoir quelques précisions : en effet, il s'avère que la boutique de Contrescarpe est plus rentable que celle de Royale. Or, il est prévu de la fermer, ce qui suscite des interrogations. D'autre part, les élus s'interrogent sur l'élargissement des horaires, sachant que dans le secteur, exception faite de celles de Décré, les boutiques ferment à 19 heures. Par ailleurs, les élus aimeraient savoir si les cycles de travail seront calqués sur un modèle de site de centre-ville ou sur un modèle de site en centre commercial.

Il a été indiqué que le plan de recrutement devrait être bouclé pour le 1<sup>er</sup> septembre. Or, certaines sources laissent entendre que ce dernier est déjà bien avancé, une dizaine de vendeurs ayant déjà été embauchés et l'adjoint étant déjà désigné.

Enfin, le devenir du Mobistore rue des Halles et de Royale pose question.

Sur les CHS, Dominique CHASLE demande si les membres du CHS de l'AD ont été associés à ce projet et si des visites préalables ont eu lieu. De plus, il demande si des visites de fin de chantier sont prévues.

Un dernier questionnement porte sur les positions assises et debout dans cette boutique Mégastore : les élus demandent à la Direction d'apporter des éléments à ce sujet (concept visé).

Jean-Marc CHIRON rappelle que lorsqu'avaient été évoquées les fermetures de boutiques, la Direction avait présenté le Mégastore comme une ouverture de boutique ; les élus avaient alors demandé si cela éviterait les fermetures des boutiques Royale et Contrescarpe. Or, s'il est question d'une délocalisation de Royale dans le Mégastore, Jean-Marc CHIRON en déduit que l'ensemble du personnel de Royale a vocation à intégrer le Mégastore. Les élus ont du mal à comprendre la différence entre délocalisation et ouverture, sachant que le personnel préfère la délocalisation.

Jean-Marc CHIRON note que la restructuration de la place Royale a modifié la donne, cette dernière étant désormais vouée au passage plus qu'au commerce ; en ce sens, il comprend bien la volonté de relocaliser la boutique France Télécom par rapport à cette place de passage.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, Jean-Marc CHIRON demande si seules les Galeries Lafayette ferment à 20 heures.

En matière de recrutement, Jean-Marc CHIRON constate qu'un certain nombre a déjà été effectué ; il demande selon quelles procédures et s'enquiert des possibilités d'évolution des responsables de boutiques.

Par ailleurs, Jean-Marc CHIRON demande si les CDD actuellement en poste dans d'autres boutiques seront prioritaires pour intégrer des CDI dans ce Mégastore.

Enfin, en ce qui concerne les promotions : Jean-Marc CHIRON demande si les vendeurs actuellement à Royale pourront y postuler en priorité et si ce quota de promotions sera pris sur les promotions de l'AD dans l'année à venir.

Alain CHAZAL souhaiterait ajouter quelques questions supplémentaires.

Une première réflexion porte sur le fait que, dans un premier temps, la politique de l'AD préconisait la relocalisation de l'agence Royale mais pas du tout sa fermeture : les élus s'étonnent donc d'entendre parler aujourd'hui de fermeture et de transfert de personnel.

Alain CHAZAL estime que, qui dit transfert, dit modification des conditions de travail et donc réunion du CHSCT. Or, à ce jour, le CHSCT de l'AD Ouest n'est pas encore constitué ni convoqué à sa première réunion de mise en place. Il s'interroge sur un échéancier par rapport à cette question.

Au vu des plans présentés, il semble qu'il soit décidé d'installer les services SAU/SAV à l'étage : Alain CHAZAL s'interroge sur les modes d'accès des handicapés à l'étage.

Enfin, il aimerait connaître le pourcentage des surfaces des espaces de vie par rapport aux espaces de ventes.

Elisabeth ROUSSEAU aimerait savoir si un ascenseur est prévu pour accéder au 1<sup>er</sup> étage et s'il y a suffisamment d'espace pour permettre une mobilité en fauteuil roulant.

Anne KERSALE aimerait savoir quelles boutiques sont visées par les appels à candidature sur le secteur de la vente de Nantes et connaître le coût que représente le film du tramway.

Concernant la relocalisation de Royale et le fait de conserver Contrescarpe, Patrick LE FOLL explique que l'étude sur l'opportunité de relocaliser Royale sur la place Royale a mis en évidence le fait que cette dernière était une zone de passage plutôt qu'une zone commerçante. En conséquence, il a donc été considéré que le fait d'implanter deux boutiques France Télécom proches l'une de l'autre n'était pas la meilleure solution et il a donc été décidé de relocaliser Royale dans le Mégastore. Ceci ne remet pas en cause Contrescarpe sur le secteur commercial de Graslin et Calvaire.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture, il s'agit de se caler par rapport à ceux des Galeries Lafayette (9 heures 30 – 20 heures), afin de profiter de l'opportunité de cette ouverture pour continuer à capter des flux clients.

Enfin, pour ce qui est du positionnement des horaires, les cycles sont aujourd'hui en cours d'élaboration et ils s'inscriront dans le respect des accords ARTT Loire-Atlantique – Vendée.

Pour ce qui est du recrutement, Patrick LE FOLL indique qu'un travail est mené en chambre pour voir quels salariés sont susceptibles de bouger et d'être intéressés par le Mégastore. Dès lors qu'un dossier de ce type est présenté, certains se positionnent dès le début pour rejoindre ou non le Mégastore. Aucune préférence particulière ne sera donnée aux vendeurs qui viendraient de telle ou telle boutique. Bien évidemment, le recrutement n'ira pas au-delà de l'effectif requis pour cette boutique, mais toutes les demandes seront prises en compte pour satisfaire au maximum tous les salariés qui veulent y venir.

Patrick LE FOLL insiste sur le fait que des changements de boutique sont parfois bénéfiques, comme le prouvent des exemples intéressants sur la plaque nantaise, où des salariés sont passés de boutiques de centre-ville à des boutiques de centre commercial.

Anne KERSALE demande quels sont les salariés susceptibles de bouger.

Patrick LE FOLL répond qu'il s'agit des salariés susceptibles de venir dans le Mégastore. Il fait remarquer que les chefs de secteur connaissent bien leurs équipes et que le Mégastore peut ouvrir des niches à certains qui pourraient ainsi se rapprocher de chez eux. Il insiste sur le fait que le recrutement définitif n'est pas bouclé ; le choix d'y aller ou non sera fait avec les personnes.

Patrick LE FOLL tient à souligner un point important : il n'est pas question de mettre les « meilleurs vendeurs » dans le Mégastore, ce qui ne reviendrait pas à créer une équipe mais à affecter une somme d'individus. Il faudra que les vendeurs aient envie d'y aller.

Dominique CHASLE demande selon quels critères s'opère la sélection.

Patrick LE FOLL répond qu'il y en a un certain nombre : il cite le critère du résultat, l'état d'esprit, l'envie de rejoindre le Mégastore. Cette boutique n'a rien d'ordinaire, elle sera portée par une responsabilité collective. En raison de son emplacement exceptionnel, elle constituera une formidable opportunité et permettra aux vendeurs de s'inscrire dans une véritable dynamique de réussite.

Patrick LE FOLL ajoute que la sélection finale doit être terminée au 1<sup>er</sup> septembre, de façon à organiser l'appropriation de la boutique une semaine avant l'ouverture et à former les salariés aux nouveaux métiers SAU/SAV qui, selon lui, constituent une opportunité de capter la qualité de service donnée aux clients.

Dominique CHASLE demande si les salariés exerçant ce nouveau métier SAU/SAV auront les mêmes horaires que les vendeurs.

Patrick LE FOLL indique que ces salariés auront, comme les vendeurs, des horaires calés sur la vie commerciale de la boutique. En effet, 38 % du business sont réalisés entre le vendredi et le samedi et ces métiers de soutien sont très importants à la fois pour les vendeurs et pour les clients.

Concernant les positions assises, Patrick LE FOLL indique qu'il y a actuellement 12 plots au 1<sup>er</sup> étage et qu'il y aura 4 plots sur la partie haute.

Patrick LE FOLL ajoute que la question du passage de CDD en CDI dépasse le contexte du Mégastore. Aujourd'hui, la politique du Groupe préconise zéro recrutement externe. Cette boutique sera pourvue de titulaires, de CDI temps plein, de CDI temps partiels. A ce jour, il n'est pas en mesure de dire si les CDD seront en priorité passés en CDI.

Patrick LE FOLL demande à Jean-Marc CHIRON de préciser sa question relative aux promotions.

Jean-Marc CHIRON demande si des vendeurs pourront prétendre passer vendeurs leaders ou adjoints, si les personnes de Royale seront privilégiées et si ceci sera pris en compte dans le quota des promotions de l'année.

Patrick LE FOLL répond par l'affirmative en ce qui concerne le quota des promotions de l'année. Par ailleurs, l'accès à un poste de vendeur leader ou d'adjoint se fait par le biais des entretiens annuels d'évaluation. Le fait qu'il y ait un Mégastore ne changera en rien la règle d'attribution d'une promotion sur l'AD Ouest.

Par ailleurs, Patrick LE FOLL indique que cette boutique sera complètement accessible aux personnes handicapées, grâce à un ascenseur permettant d'aller du sous-sol au rez-de-chaussée, puis au 1<sup>er</sup> étage.

Alain CHAZAL s'enquiert d'un label handicapés sur cette boutique.

Patrick LE FOLL pense que cette boutique aura tous les labels possibles : il s'agit du fleuron des boutiques France Télécom.

Alain CHAZAL souhaite réagir à cette dernière remarque : pour avoir travaillé à Laennec à Saint-Nazaire, où il y avait, outre un grand espace pour accueillir la clientèle, un espace pro, un espace SAU/SAV, il peut affirmer que France Télécom a détruit ce « fleuron » pour le reconstruire aujourd'hui.

Patrick LE FOLL met en garde contre le fait de toujours se référer à l'histoire. En effet, le marché et les clients évoluent. Aujourd'hui, France Télécom offre à ses clients énormément de possibilités d'avoir accès à son opérateur préféré.

De plus, le SAU est essentiel pour garantir un usage optimal des produits aux clients.

Patrick LE FOLL confirme que le CHSCT sera associé à toute la démarche : il sera convoqué par Marie-Line BASSET.

Alain CHAZAL précise que le CHSCT ne pourra pas avoir ce point à l'ordre du jour de sa première réunion.

Guy JOURDEN estime qu'il aurait pu y avoir deux CHSCT à l'AD Next. A cet égard, la commission CHSCT avait proposé d'allonger le mandat des élus CHSCT pour atteindre la date de création de l'AD Next. Or, la première réunion aurait donc dû avoir lieu en urgence début juillet. Ce retard est regrettable.

Guy JOURDEN rappelle en outre que si le premier CHSCT se réunit fin juillet, il aura pour ordre du jour la nomination du secrétaire. Ensuite, il ne se passera pas grand-chose durant le mois août. Or, les CHSCT ont affiché la volonté de travailler avec les DP et vu la date

tardive de réunion du premier CHSCT, Guy JOURDEN doute que les DP soient associés aux différents déménagements. Il insiste sur l'urgence de réunir le CHSCT.

Jean-Marc CHIRON demande si le Mégastore s'inscrit dans le cadre d'un achat ou d'une location.

La Présidente répond qu'il s'agit d'une location.

Jean-Marc CHIRON demande, si dans le cadre des recrutements techniques, une formation aux nouveaux outils sera prévue dans les pôles SAV, éventuellement *a posteriori*. Il s'enquiert ensuite du mode de recrutement.

Christian CORNUAILLE souhaiterait avoir confirmation du fait que si des vendeurs d'autres boutiques que Royale sont candidats pour rejoindre le Mégastore, ils seront bien remplacés dans leur boutique.

Nathalie LE HIR aimerait connaître le nombre de places assises et debout à l'étage du SAV et à l'étage inférieur.

Joël BARBU s'enquiert d'un chiffrage de ce projet en termes de business plan.

Anne KERSALE réitère sa question relative au coût du film du tramway.

Daniel GILLARD fait remarquer que, dans le cadre de la fermeture des agences, l'entreprise s'est basée sur les indices Codata et pas dans le dossier présenté aujourd'hui. Or, normalement, ce qui vaut pour un dossier vaut pour l'autre.

Patrick LE FOLL fait remarquer que le Mégastore affiche l'indice maximal.

En réponse à Guy JOURDEN, Mario PETRICOLA confirme que dans les modalités de fonctionnement du CHSCT, il est bien prévu d'associer les DP pour conserver l'esprit de la proximité. Il revient à présent à chaque CHSCT de voir comment décliner ces modalités, sous la houlette de son président. La Direction regrette que ce CHSCT n'ait pas été mis en place plus tôt.

Guy JOURDEN regrette surtout que l'AD soit la dernière unité à mettre en place le CHSCT.

Mario PETRICOLA fait remarquer que la négociation a pris du temps, de même que la concertation avec les représentants des organisations syndicales.

Selon Guy JOURDEN, il aurait peut-être alors fallu laisser le CHSCT existant fonctionner jusqu'à ce que le CHSCT de l'AD Next soit en mesure de fonctionner.

Mario PETRICOLA rappelle que le basculement intervenait au 1<sup>er</sup> juillet.

Guy JOURDEN souligne le fait que, normalement, il ne doit pas y avoir de carence en matière de CHSCT.

Mario PETRICOLA attire l'attention sur le fait qu'il y a des élus, même s'il n'y a pas encore de secrétaire. En cas d'urgence, le délai de convocation pourrait être revu.

La Présidente rejoint Guy JOURDEN sur le fait qu'il aurait fallu mettre en place ce CHSCT plus tôt. Toutefois, dans l'impossibilité de refaire l'histoire, il convient à présent de faire au mieux dans les délais impartis.

Patrick LE FOLL poursuit sa réponse aux questions des élus. En ce qui concerne les formations SAU/SAV, il informe qu'un cursus de 10 jours par module (approche des outils traditionnels + compléments de manipulation sur les produits spécifiques) est prévu en septembre ; Patrick LE FOLL rappelle en aparté que France Télécom est le seul opérateur à avoir un duplicateur de carte SIM.

En réponse à Christian CORNUAILLE, Patrick LE FOLL précise que les vendeurs d'autres boutiques qui viendraient rejoindre le Mégastore seront bien remplacés.

En réponse à Nathalie LE HIR, il indique avoir décompté 12 places assises au 1<sup>er</sup> étage et dans la partie d'accueil, outre les plots d'activation, il y a également des places assises pour les clients sur la partie SAU/SAV, soit une vingtaine de places assises en tout.

Nathalie LE HIR demande en quoi consistent les plots d'activation.

Patrick LE FOLL explique que, dans le cadre du concept Next, on distingue la partie de négociation (présentation des produits, argumentaire etc.) et un espace permettant de s'isoler avec les clients, où se trouvent des plots d'activation pour terminer la vente en position assise (jusqu'à l'encaissement) ; il y a donc une séparation entre les deux zones marchandes, y compris en termes de revêtement de sol (moquette ou parquet selon le cas).

En termes de business plan, Patrick LE FOLL indique qu'avec plus de 33 000 actes commerciaux par an réalisés sur le Mégastore, France Télécom peut espérer réaliser 20 % de business supplémentaire par rapport à la situation existante.

Concernant le fait de filmer le tram, Patrick LE FOLL fait remarquer que, quel que soit le canal retenu, la communication coûte cher. Or, avec 400 000 voyageurs par jour, le rapport coût/impact visuel s'inscrit obligatoirement dans un rapport gagnant/gagnant. Un tel mode de communication drainera en effet toute l'agglomération nantaise.

Thierry LE PAIH aimerait savoir si Patrick LE FOLL est en mesure de communiquer un budget précis en la matière. Le CE est en droit de le demander.

Mario PETRICOLA n'est pas de cet avis. Il s'agit aujourd'hui d'une information globale et les données chiffrées ne sont pas communiquées car elles sont de nature confidentielle. Le budget de communication est toujours important mais il doit être rapporté à l'impact généré en termes d'apport de clientèle. La Direction est d'accord pour répondre à un certain nombre de questions mais pas à celle-là.

Dominique CHASLE aimerait savoir si les positions debout seront accompagnées de tabourets. Il s'enquiert en outre du devenir du Mobistore rue des Halles.

Patrick LE FOLL répond que les positions debout sont celles qui existent actuellement dans les boutiques, avec la partie activation et consultation du contrat : il confirme qu'il en restera dans le Mégastore. Par ailleurs, un poste ou deux donneront accès au portail pour en faire la promotion. Aucun tabouret n'est prévu dans le concept. Pour la négociation, le vendeur devra se déplacer avec le client. La position assise sera limitée à l'espace de vente, pour l'étape d'activation.

Dominique CHASLE estime que dans le concept, un tabouret est bien prévu pour les positions debout.

Patrick LE FOLL regardera ce point avec le CHSCT.

D'autre part, il indique que le Mobistore va quitter la rue des Halles – où se trouvent aussi Bouygues et SFR. Une réflexion est toutefois en cours pour ne pas laisser la rue des Halles vide. De même, une photo station sera relocalisée.

La Présidente fait remarquer que même si Patrick LE FOLL n'est pas le responsable de ces boutiques, il a formulé des recommandations pour mieux couvrir cette zone de chalandise de manière complémentaire.

Alain CHAZAL revient sur les suppléments de chiffre d'affaires. Si cette boutique fonctionne bien, il y aura de nombreux flux. Il demande s'il y aura un système d'accueil de la clientèle au rez-de-chaussée pour diriger les clients (hôtesses d'accueil comme c'était le cas auparavant).

Patrick LE FOLL fait part d'une certitude : dans cette boutique, la GDFA (gestion dynamique de la file d'attente) est obligatoire ; d'autre part, au moins jusqu'à fin janvier, un vigile sera présent en permanence pour assurer la sécurité dans la boutique qui créera obligatoirement un engouement au départ.

Alain CHAZAL précise sa question : le fait de gérer la file d'attente dans une telle boutique correspond-il à un métier particulier ?

Patrick LE FOLL n'a pas prévu de créer une fiche de poste spécifique en ce sens. La GDFA est avant tout un état d'esprit et doit être opérée par tout le monde. Certains y seront certes plus attentifs que d'autres mais la GDFA représentera un challenge majeur sur ce Mégastore, pour faire en sorte que les clients n'attendent pas trop longtemps et que les flux pro et privés soient bien séparés.

Alain CHAZAL demande s'il y aura des vendeurs spécialisés pro ou s'il y aura au contraire un turnover au niveau de l'équipe de vente.

Patrick LE FOLL répond qu'à ce jour, un certain nombre de vendeurs ont été plus formés sur la partie pro mais il n'empêche qu'il y a là un axe de progrès important sur ces marchés, notamment avec la prise de rendez-vous, pas pratiquée à ce jour. Il s'agit donc de dépasser le standard de la « client attitude » en prenant des rendez-vous avec des clients pro.

Patrick LE FOLL insiste sur le fait qu'il s'investira personnellement avant l'ouverture de la boutique pour dire aux salariés ce qu'il attend de ces métiers, à savoir gagner de la fidélité clients, en mettant les vendeurs au cœur du dispositif.

Patrick LE FOLL répète que la GDFA est fondamentale.

Christian FOURNIER aimerait savoir comment les prises de rendez-vous auprès des clients professionnels seront quantifiées en temps.

Patrick LE FOLL explique qu'il conviendra d'innover en la matière en tirant parti du retour d'expérience des vendeurs sur le terrain, afin de professionnaliser cette démarche. A cet égard, grâce à l'outil Plasma, qui permet de planifier les charges et les activités, il sera possible de gérer le planning et d'éviter ainsi de prendre des rendez-vous trop rapprochés.

Selon Patrick LE FOLL, le client d'aujourd'hui est capable d'entendre beaucoup de choses : charge à France Télécom de l'écouter et de respecter ses engagements vis-à-vis de lui.

Dominique CHASLE note que l'entreprise ambitionne 33 000 actes de vente. Il demande si ceci concerne l'agglomération nantaise ou uniquement Royale. Par ailleurs, bien que ce dossier soit seulement en information au CE, les élus souhaiteraient qu'après l'ouverture du Mégastore, le CE ait un retour sur le suivi de cette opération.

Joël BARBU aimerait savoir si ce projet est en quelque sorte un prototype en termes d'organisation et par rapport à d'autres projets futurs.

Anne KERSALE a cru comprendre que les recrutements évolueraient en fonction de la charge de travail : elle demande si le recrutement est limité ou non à 16 vendeurs.

Thierry LE PAIH aimerait que le qualificatif de « fleuron » employé pour désigner cette nouvelle boutique pour France Télécom et pour les clients s'applique aussi aux salariés. Les représentants du personnel pensent en effet que des efforts sont possibles pour transformer

des CDD en CDI, sachant que ce qui est délicat sur des petites boutiques est plus facile sur de grandes boutiques.

Bernard LE MEHAUTE rejoint Dominique CHASLE concernant la demande d'un bilan de cette opération dans les six mois.

Bernard LE MEHAUTE espère par ailleurs qu'il sera possible de prévoir un affichage dédié au CE dans cette grande boutique, ce qui n'est pas le cas dans les petites boutiques.

Concernant les bilans, la Présidente propose de prévoir un chapitre particulier sur le Mégastore dans la présentation des rapports d'activités trimestriels.

Pour ce qui est du recrutement, elle confirme qu'il n'y aura pas plus de recrutement externe dans cette boutique qu'ailleurs. Si toutefois une décision en ce sens était prise sur l'AD, la Direction regarderait au mieux comment les traiter en fonction des compétences, des activités et des mobilités.

Thierry LE PAIH ne parlait pas uniquement des recrutements externes mais aussi d'éventuelles requalifications de CDD.

La Présidente confirme qu'il s'agit bien là de recrutements externes. Elle donne la parole à Patrick LE FOLL en ce qui concerne le concept de fleuron social et de labels.

Patrick LE FOLL estime qu'il convient de faire vivre une telle boutique avec les collaborateurs qui doivent éprouver une certaine fierté à l'idée de porter cette responsabilité. D'autre part, il conviendra de se donner comme ambition de départ de ne pas perdre des créneaux de clientèle.

En réponse à Dominique CHASLE, Patrick LE FOLL précise que la croissance du business plan concerne la zone de chalandise et non l'agglomération nantaise. A cet égard, il informe que le réalisé sur le S1 2006 et sur le S1 2007 est en progression de 7 % sur les mobiles. Il convient donc d'entretenir cette niche de croissance.

En réponse à Joël BARBU sur la notion de prototype, Patrick LE FOLL estime que tout ce qui permet de capter le client est bon à prendre ; aujourd'hui, le prototype existe partout et il convient de promouvoir les bonnes pratiques mais d'accentuer particulièrement la promotion de ce qui fonctionne de façon satisfaisante dans le réseau. Enfin, la taille du Mégastore ne rendra pas forcément la chose plus facile.

La Présidente souligne l'état d'esprit innovant qui caractérise cette opération. D'autre part, cette boutique étant la première de cette taille pour France Télécom, elle constituera certainement une référence pour le futur.

Alain CHAZAL a bien compris l'envergure de ce projet qui constitue la première vitrine France Télécom de ce type en France et qui en amènera d'autres au plan national, ce qui relève de la responsabilité de la Direction. Cependant, les élus au CE ont aussi une part de responsabilité dans cette opération et à ce titre, il propose que dans les semaines qui viennent, le CE se déplace au Mégastore de Nantes pour voir cette réalisation unique sur le territoire national.

Daniel GILLARD prend acte de l'esprit innovant de cette opération. Selon lui, il aurait toutefois été souhaitable de joindre l'avis du CHSCT sur la création de cette boutique et sur les nouvelles conditions de travail.

La Présidente répond qu'elle proposera au CE de visiter cette boutique mais ajoute que le CE ne sera pas tenu là-bas. Le CHS sera également invité. D'autre part, elle rappelle avoir toujours dit qu'elle n'était pas hostile à ce que les CE se tiennent à Nantes de temps en temps.

Patrick LE FOLL confirme qu'il y aura bien une visite préalable du CHSCT dans cette boutique, comme c'est le cas régulièrement.

Alain CHAZAL estime que dans le cadre d'un projet de cette envergure, une seule visite ne suffit pas. Il propose l'élaboration d'un échéancier.

La Présidente remercie Patrick LE FOLL pour sa présentation et se réjouit que la Direction ait pris le temps de partager ce vrai beau projet positif avec les élus du CE.

Bernard LE MEHAUTE indique que le CE a prévu de traiter les points 16 et 18 (du 28 juin) en même temps pour profiter de la présence de Patrick LE FOLL.

La Présidente donne son accord pour que Patrick LE FOLL assiste au point suivant, sous réserve qu'il ne fasse pas d'intervention.

## **Point 2 — AD Next : lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers**

Guy JOURDEN fait lecture du rapport de la Commission Emplois Métiers (document joint en annexe du présent procès-verbal).

La Présidente rappelle s'être engagée à ce que les dossiers importants fassent systématiquement l'objet d'un bilan. Ce sera le cas sur ce dossier dont le bilan sera présenté en septembre ou en octobre en fonction de la programmation du CE.

Guy JOURDEN insiste sur le fait qu'il est illégal de demander à un salarié de recandidater sur son propre poste.

*Départ de Patrick LE FOLL.*

## **Point 3 — Bilan social 2006 sur les périmètres Bretagne et Pays de la Loire : demande d'avis au CE**

Joël BARBU informe que le rapport de 9 pages a été distribué aux élus mais pas à la Direction ce qu'il regrette. Il se propose de faire une synthèse des points importants.

Joël BARBU fait lecture du rapport de la Commission Emplois et Métiers sur le Bilan social 2006 (document joint en annexe du présent procès-verbal).

Suite à la présentation faite par Véronique GARGAM au CE de mai, des précisions ont été apportées car des questions étaient restées en suspens.

Joël BARBU énumère les différents points concernés par ces précisions :

- des agents ayant des problèmes auditifs sur les Pays de la Loire et travaillant dans un environnement bruyant ;
- l'indice 415 : nombre de salariés ayant bénéficié de deux jours consécutifs de repos hebdomadaire ;
- Une question sur l'indicateur 632 est toujours en suspens.

## Volet emploi

La Commission a élaboré un tableau récapitulatif sur l'emploi page 2, dans lequel apparaissent la déflation des effectifs permanents et le recours à l'emploi temporaire et à la sous-traitance. De plus, la présentation s'établit sur le principe des vases communicants entre les deux DR, une valorisation plus importante étant opérée sur le périmètre de la Bretagne.

Le taux de féminisation, stable pour la DR Bretagne, perd près de 4 % globalement. On constate un fort pourcentage de femmes à l'UAT et l'importance notoire des départs des mères de trois enfants.

D'une manière générale, FT recrute plus d'hommes que de femmes.

On note par ailleurs une baisse moyenne de - 15 % de l'insertion des travailleurs handicapés et une baisse de l'absentéisme en 2006.

Le nombre de jours d'absence pour maladie varie en fonction de la catégorie des personnels. En revanche, en ce qui concerne l'indice 184, on constate une explosion du nombre de journées d'absences pour accidents du travail ou de trajet sur les Pays de la Loire. On note également une baisse des journées d'absence pour d'autres causes : actes civiques.

## Volet rémunération

La rémunération moyenne mensuelle est en hausse sur les deux régions mais pas de façon équivalente sur les deux (en défaveur de la Bretagne).

On note l'explosion des charges de personnel en intérim (repérimétrage des unités).

## Conditions d'hygiène et de sécurité

La Commission souligne la fréquence des accidents du travail et l'augmentation inquiétante du taux de gravité des accidents du travail sur les Pays de la Loire, sachant qu'elle ne disposait d'aucun repère par rapport aux années précédentes.

Les accidents du trajet (indice 315) augmentent de 71 % ce qui amène la Commission à se demander s'il est judicieux de mettre les salariés sur les routes eu égard aux réorganisations envisagées.

En ce qui concerne les dépenses en matière de formation pour la sécurité, les élus réitèrent leur souhait d'une reprise des formations dans ce domaine par la Direction.

En ce qui concerne la durée annuelle du temps de travail, on relève un changement de la typologie des régimes de travail et notamment une évolution vers le régime HAC (création de l'UAT). Le nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur est en diminution ; les élus ne peuvent en tirer aucune conclusion, sauf à s'interroger sur la mise en place de la nouvelle organisation des astreintes dans les UI.

La politique de badgeuse baisse également.

Le nombre de salariés à temps partiel est non significatif.

L'information sur les salariés ayant bénéficié de deux jours de repos consécutifs manque en ce qui concerne les Pays de la Loire.

La diminution de la surveillance médicale sur les deux s'explique sans doute par les nouveaux critères de visite médicale ; il en est de même en ce qui concerne le nombre d'exams complémentaires effectués. La Commission constate une baisse des exams médicaux sur le périmètre de la DTO.

## Développement des compétences

La Commission a relevé un accroissement de la formation (cf. bilan sur la formation déjà examiné en CE).

### Volet IRP

La Commission n'a pas tiré de conclusion spécifique sur ce point.

Joël BARBU fait lecture de l'avis que la Commission Emplois et Métiers propose sur les deux bilans sociaux 2006 (Bretagne et Pays de la Loire) : « *Le rapport rédigé par la Commission Emplois et Métiers sur les deux bilans sociaux 2006 pour la Bretagne et les Pays de la Loire est explicite que la dégradation généralisée de plusieurs indicateurs sociaux de l'entreprise.*

*La Commission condamne :*

- 1) la déflation continue des effectifs permanents titulaires et le recours croissant à l'emploi précaire et à la sous-traitance ;*
- 2) la situation préoccupante sur les conditions de travail des salariés et du personnel temporaire ;*
- 3) une inégalité entre les femmes et les hommes qui n'est toujours pas combattue de façon volontariste de la part de nos dirigeants.*

*Sur le fond, la Commission souligne la présentation en trompe-l'œil de la part de la Direction – grâce au principe des vases communicants entre les deux DR.*

*La Commission préconise que le CE de la DT Ouest émette un avis négatif sur les bilans sociaux 2006 respectifs des DR Bretagne et Pays de la Loire. »*

*Arrivée de Catherine FREHEL.*

Guy JOURDEN revient sur les formations à la sécurité : les élus ont alerté les CHS sur le fait que, sur la Bretagne, une formation des agents à l'analyse des risques était proposée par les préventeurs. Il souligne l'importance de cette formation qui détermine toutes les autres en la matière.

Mario PETRICOLA abonde dans ce sens. Ceci doit être réactivé car il existe un réseau de préventeurs. Il suggère de privilégier les unités d'intervention.

La Présidente fait procéder au vote de l'avis.

*L'avis est adopté à l'unanimité (14 votants).*

### **Point 4 — Budget du CE :**

- **présentation des comptes 2007 (reporté)**
- **budget prévisionnel de fonctionnement (AEP) 2007 (reporté)**

Bernard LE MEHAUTE fait remarquer que le trésorier est absent ; les comptes ont été remis mais en tant que seul membre du bureau présent aujourd'hui, il se propose soit de recueillir les questions des élus, soit de reporter le point. La résolution du point 4.3 pourra toutefois être votée.

La Présidente en déduit que les deux premières sous-parties de ce point 3 sont reportées et que celle qui concerne la résolution sur le dispositif de rétrocessions de la subvention de fonctionnement vers les CCUES sera traitée aujourd'hui.

- **résolution du CE sur le dispositif de rétrocession d'une partie de la subvention de fonctionnement 2007 vers le CCUES**

Bernard LE MEHAUTE lit la résolution suivante : « *Les élus du CE de la DT Ouest réunis en séance le 12 juillet 2007 décident de signer la convention de rétrocession d'une partie du budget de fonctionnement 2007, de mandater le Secrétaire du CE pour signer la convention, de verser à titre provisionnel 9,5 % de la subvention déjà perçue au titre de l'année 2007.* »

La Présidente fait procéder au vote.

*La résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Point 5 — Point sur les ASC :**

- **Billetterie**

Jacques FEREOL indique que la convention avec les COS, qui a évolué plusieurs fois, est encore en cours de validation. En ayant été informé par téléphone hier, il n'a pas été en mesure d'envoyer aux élus du CE la nouvelle convention souhaitée par les COS. En revanche, il leur a demandé d'envoyer l'intégralité de leurs propositions en matière de billetterie, département par département et n'a encore rien reçu à ce jour. Jacques FEREOL précise que la billetterie nationale du CCE couvre tout ce que fait France Billet (3 250 salles de cinéma sur 5 000), sachant que dans certaines petites salles, il est parfois possible d'avoir des prix inférieurs, *via* les organismes Ciné Chèques ou Ciné Ville. Presque toute la billetterie de cinéma est donc d'ores et déjà couverte par le CCE et la Commission propose donc de voir, avec les COS, ce qui reste (festivals etc.). Elle pourrait alors indiquer ce qu'elle souhaite voir abondé – qui serait le cas échéant pris en charge par le CCE — et ce qui resterait au prix CE.

- **Voyages adultes**

Jacques FEREOL indique que la mise en ligne a eu lieu la semaine dernière en urgence. Il reste toutefois des points à corriger, certains fichiers étant encore amendables. Ceci concerne l'Egypte, Prague, Barcelone, Bruges, Bruxelles et la thalassothérapie à la semaine ou au week-end.

- **Arbre de Noël**

La Commission est en train de finaliser cette prestation avec Béatrice afin d'être en mesure d'envoyer les invitations dès demain normalement. Sur Laval, il conviendra de contacter le COS à ce sujet. Aucune décision concernant la COOP n'ayant été prise au niveau du CE, il a été décidé d'agir sans cette dernière et de travailler directement avec les prestataires (King Jouet et les Surprises de Magali). La Commission a demandé à chaque responsable de site de communiquer des descriptifs des spectacles, dans l'éventualité d'une mutualisation avec d'autres CE nationaux. Elle est toujours dans l'attente de ces informations pour les mettre en ligne pour les salariés.

#### **- Transfert de la prestation Guichet Sport au CE**

Cette prestation est déjà en ligne grâce au formulaire proposé par Agora et un certain nombre d'inscriptions ont d'ores et déjà été enregistrées. Toutefois, dans un premier temps, la Commission a été obligée de ne pas inclure les retraités, en attendant que la Commission Retraités statue sur ce point. Par ailleurs, France Télécom a envoyé une liste recensant 5 500 retraités – uniquement fonctionnaires — depuis 1992. Or, en réalité, il y a 6 803 inscrits.

Bernard LE MEHAUTE précise que le fichier actuel de la DTO comporte 44 % de retraités.

Jacques FEREOL ajoute que celui de la DT Sud-Est en comporte plus de 60 %.

Bernard LE MEHAUTE rappelle que toute personne en activité dépend du CE de son entité. Or, une fois retraitée, elle est affectée au CE de la DTO. Ceci risque de poser problème dans quelque temps, lorsqu'il conviendra, pour le CE de la DTO, de couvrir les prestations des salariés de FT R & D quand ils seront en retraite.

Bernard LE MEHAUTE ajoute que le fichier comporte actuellement 8 694 actifs et CFC et 6 803 retraités.

Jacques FEREOL en déduit que le pourcentage de budget prévu pour les retraités risque d'être consommé très vite. La Commission ASC a, dans un premier temps, élaboré un fichier Excel pour recenser les retraités auxquels il sera demandé d'envoyer leurs demandes potentielles. Ce fichier sera un outil d'aide à la décision pour la Commission retraités.

Jacques FEREOL précise que normalement, les retraités n'ont accès à la billetterie qu'à un prix CE sans abondement. Il devrait ainsi être possible de payer les prestations du guichet sport (800 000 € environ).

Jacques FEREOL informe avoir reçu un accord verbal pour procéder de la même manière en ce qui concerne la culture, sachant que 423 000 € seulement ont été budgétés pour cette nouvelle prestation.

#### **- Mise en place d'une commission Retraités**

Jacques FEREOL indique que la Commission souhaite qu'il y ait 4 représentants par organisation syndicale. Il manque à ce jour les représentants de SUD. Par ailleurs, il aimerait avoir les noms des autres participants ainsi que leurs coordonnées et adresse mail.

Au nom du Bureau du CE, Bernard LE MEHAUTE informe que la prestation sport nécessitera le traitement de 10 000 dossiers. C'est la raison pour laquelle le Bureau a proposé l'embauche d'un CDD du 20 août 2007 à fin février 2008. Il souhaiterait que cette proposition soit validée en CE.

Dominique CHASLE aimerait savoir s'il est envisagé de reporter la gestion du guichet sport sur les deux bibliothécaires. Il demande en quoi consistent exactement leur charge de travail et leur rôle.

Jacques FEREOL répond qu'elles n'ont pas encore repris la gestion du logiciel de bibliothèque. D'autre part, il est vraisemblable qu'elles s'occuperont également de la billetterie ; il paraît donc difficile de leur donner davantage de travail.

Jacques FEREOL a demandé que sur Agora, il y ait un lien avec un petit site de paiement en ligne lié à l'outil de gestion. Si ceci est accordé, l'inscription et le paiement en ligne n'incomberont plus aux salariées du CE. Des incertitudes demeurant encore sur ce dossier, il a été proposé, pour le moment, de prendre un CDD pour soulager les salariées du CE.

Jean-Marc CHIRON rappelle que lors des premiers CE, les élus avaient mandaté le bureau pour faire un audit sur le travail des salariées du CE et des bibliothécaires. Il s'interroge sur les conclusions de cet audit.

Bernard LE MEHAUTE répond que les résultats de l'audit sont en passe d'être communiqués. Il rappelle toutefois que le guichet sport doit être opérationnel le 1<sup>er</sup> septembre. C'est pourquoi il a donc proposé d'embaucher un CDD pour six mois.

Jean-Marc CHIRON espère qu'il s'agira d'un CDD et non d'un CDI. Cependant, dans l'attente des résultats de l'audit, il suggère plutôt d'embaucher un CDD sur trois mois.

Jacques FEREOLE précise que l'audit a été réalisé sur la base de l'existant, sachant que, d'ici janvier, il faudra compter avec l'évolution du portail national et de nouvelles prestations non prises en compte par l'audit actuel. D'ici la fin de l'année, le CE se trouve donc encore dans une phase d'initialisation d'un certain nombre de prestations. C'est pourquoi il préconise d'embaucher un CDD au moins pendant trois ou quatre mois.

Jean-Bernard PIGNON rappelle que le CE est en perpétuelle construction. Si l'embauche d'un CDD n'est certes pas satisfaisante, il fait remarquer que, par le passé, il a été possible de pérenniser l'emploi d'une salariée du CE sur les Pays de la Loire. Il insiste sur la nécessité d'embaucher ce CDD pendant au moins trois ou quatre mois, le temps que les transferts d'activités s'opèrent. Après l'expertise, le CE aura une vision plus exacte de la situation, sauf si d'autres restructurations modifient les périmètres du CE.

Christian FOURNIER constate que les organismes sportifs ne figurent pas, sur le document en ligne, sous leur numéro de validation Jeunesse et Sports. Ceci risque de générer du travail supplémentaire pour les salariées du CE.

La Présidente remercie Christian FOURNIER pour cette précision pratique et donne la parole à Bernard LE MEHAUTE pour la validation de sa proposition relative à l'embauche d'un CDD.

Bernard LE MEHAUTE précise que ce poste sera à Rennes où il y a plus de place qu'à Nantes. Pour avoir mesuré le travail relatif au guichet sport, il informe que cela correspond à l'emploi d'un CDD sur 6 mois à Rennes et à Nantes. Il propose de soumettre cette proposition au vote du CE.

Mario PETRICOLA rappelle qu'un CDD est embauché pour pallier un surcroît temporaire d'activité. Si la durée de cette surcharge de travail n'est pas connue, le CE peut prévoir un CDD de trois mois reconductible. La deuxième période pourra être ajustée en fonction de la charge de travail estimée.

Selon Catherine FREHEL, un autre argument peut justifier la durée de trois mois : l'audit donnera une vision de la charge de travail et dans le cadre de l'accord de gestion, des prestations sociales reviendront aux CE. Or, ces activités génèrent généralement beaucoup de travail administratif. C'est la raison pour laquelle Catherine FREHEL préconise que le CE se donne trois mois de délai et analyse les résultats de l'audit avant d'adopter une position définitive sur le sujet.

Jean-Bernard PIGNON indique que la CGT est plus favorable à un contrat long, la masse de travail conséquente étant déjà connue. De plus, le CE faisant davantage de publicité sur le guichet sport, cela attire des « consommateurs ».

Dominique CHASLE indique que SUD suivra la proposition de la CGT, dans la mesure où il n'est pas permis de renouveler un CDD plus d'une fois. Il suggère de faire confiance au bureau qui a quantifié la charge de travail et de suivre sa préconisation.

Daniel GILLARD est également favorable à un contrat de durée plus longue, reconductible au-delà de six mois si nécessaire, d'autant plus qu'un travail de saisie supplémentaire concernant les retraités en Pays de la Loire reste encore à effectuer. Des dossiers sont d'ores et déjà en instance. Par ailleurs, il attire l'attention sur le fait que les licences sportives sont généralement renouvelées en septembre, date à partir de laquelle le Bureau propose de créer ce CDD.

Enfin, Daniel GILLARD espère qu'outre le guichet sport, le CCUES transfère le budget correspondant.

Jacques FEREOL fait savoir qu'*a priori*, le budget consommé l'an dernier s'élevait à 800 000 €. Or, actuellement, le versement trimestriel par l'entreprise est de 200 000 €, sachant que les 800 000 € seront consommés pendant les six mois. Jacques FEREOL estime donc que deux versements de 400 000 € correspondraient davantage aux besoins que quatre versements de 200 000 €.

Mario PETRICOLA rappelle que les versements sont centralisés au niveau national. Il informe avoir déjà fait remonter cette demande des élus.

Joël BARBU demande quand interviendra la présentation des conclusions de l'audit. En effet, il aimerait disposer d'une photographie du plan de charge des six personnes concernées.

Bernard LE MEHAUTE espère être en mesure d'envoyer aux élus un e-mail reprenant les conclusions du cabinet SogexCube avant demain soir.

La Présidente procède au vote de la proposition formulée par le Bureau, relative à l'embauche d'un CDD au CE.

*La proposition du Bureau est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (3 élus CFDT).*

En réponse à Joël BARBU, Jacques FEREOL indique que la charge de travail entre les six salariées se répartit comme suit : le secrétariat est assuré à 100 % par Béatrice (Rennes) ; les CESU sont traités à 100 % par Sandrine (Nantes) ; les prestations vacances (remboursements sur factures, Chèques Vacances) sont réparties à raison de 25 % sur chacune des quatre salariés ; les locations sont assurées par Blandine (Rennes) à 100 %, et l'Arbre de Noël par Béatrice à 100 % ; les prestations voyages sont réparties équitablement entre Elisabeth et Blandine, ainsi que les comptes rendus des réunions ASC ; les bibliothécaires, qui ont déjà travaillé avec les COS, ont en charge la billetterie ; les prestations d'action sociale ne sont pas encore définies.

Jean-Marc CHIRON souligne que la question de Joël BARBU portait sur les charges de travail.

La Présidente fait remarquer que ceci relève du travail de l'audit. Dès que les élus disposeront des conclusions de l'audit, ils pourront les analyser et évaluer les besoins futurs.

Bernard LE MEHAUTE informe qu'en termes de fonctionnement, une réunion d'échanges a été mise en place tous les vendredis matins entre les membres du Bureau, Jacques FEREOL et les salariées, afin de permettre à tous de travailler de concert.

Bernard LE MEHAUTE fait lecture de la position de la CFDT sur les ASC :

*« Tout d'abord, les élus CFDT se réjouissent que les « push mails » ASC aient enfin été envoyés aux salariés ; nous espérons que cela se fera de façon régulière afin que les collègues aient une information régulière sur les prestations mises en place par leur CE.*

*D'autre part, la délégation CFDT au CE souhaite vous faire part de son point de vue sur deux points :*

- *concernant la prestation Sport, notre délégation rappelle la position qu'elle avait développée lors du montage du budget prévisionnel des ASC le 26 mars dernier ; nous souhaitons la mise en place d'une prestation Passion couvrant les activités sportives mais également loisirs et cultures ; ce jour-là, la discussion avait été reportée, la prestation sport étant encore servie par le biais de l'ASPTT. Aujourd'hui, pris de vitesse par le transfert de la prestation sport depuis le 1<sup>er</sup> juin, le CE reconduit la précédente prestation à l'identique sans débat. A l'avenir, budget 2008, les élus CFDT demanderont que soient engagés une étude et un débat sur la mise en place d'une prestation Passion couvrant les activités sport, loisirs et culture des salariés avec un budget global pour permettre à chacun, sportif ou non, de bénéficier d'une aide conséquente pour assouvir ses passions.*
- *Sur la mise en place de la sous-commission retraités, les élus CFDT soutiennent cette proposition et désigneront 4 membres qui ne manqueront pas de s'y investir. Cependant, nous souhaitons être clairs sur les objectifs de cette sous-commission ; pour nous, il s'agit bien de travailler à des orientations sur les prestations qui seront offertes à nos retraités et ce, dans le strict respect du budget qui sera alloué aux retraités. Pour la CFDT, il ne s'agit aucunement de mettre en place des prestations « retraités » au détriment des prestations offertes aux actifs et leur famille. »*

Bernard LE MEHAUTE annonce par ailleurs que la CFDT souhaite effectuer un changement temporaire parmi les membres de la Commission ASC : Madame NARAÏNEN, actuellement en formation, est remplacée par Mme Monique LE LARGE.

Daniel GILLARD aimerait que soit rapidement fixée une date de réunion de la Commission retraités car celle-ci détermine la prestation guichet sport dont ils n'étaient pas exclus jusqu'à présent ; il souhaite que cette prestation soit ouverte le plus largement possible.

Daniel GILLARD croit savoir que les retraités ne sont pas exclus de la billetterie. Ils peuvent accéder à Agora *via* un code spécifique retraité.

La Présidente insiste sur l'importance de bien identifier l'état actuel de la situation, compte tenu des imperfections existantes et de savoir comment aborder cette question à l'avenir. Il y a là matière à travailler pour la sous-commission retraités.

Bernard LE MEHAUTE souligne la nécessité de citer les noms de cette sous-commission.

Jacques FEREOL informe ne pas détenir tous les noms et être en attente de ceux de la délégation SUD. Il se propose d'en joindre la liste au PV d'aujourd'hui.

La Présidente attire l'attention sur le fait qu'habituellement, les noms sont cités.

Nathalie LE HIR demande si la Commission ASC a prévu des critères d'attribution pour les voyages adultes qui remportent de plus en plus de succès.

Jacques FEREOL répond par l'affirmative. En premier lieu, les voyages sont en ligne depuis la semaine dernière et les inscriptions ne pourront intervenir qu'à partir du 23 juillet. En effet, certains services sont moins vite informés que d'autres. En second lieu, le choix se fait au premier inscrit. Il conviendra peut-être d'attribuer un nombre de points par personne ou de déterminer une somme limite à ne pas dépasser. L'attribution se fait donc au premier inscrit, sachant que ceux qui sont accompagnés d'un tiers ne sont pas prioritaires, de même que les

retraités et les salariés ayant participé à ce type de prestation sur le mandat précédent des deux CE.

Nathalie LE HIR souligne l'importance des critères d'attribution.

Selon Jean-Marc CHIRON, les critères ne sont pas suffisamment clairs en cas de réclamation des salariés.

Guy JOURDEN considère qu'il reviendra à la Commission de travailler sur ce point.

Jean-Marc CHIRON fait remarquer que précédemment, une personne pouvait s'inscrire à plusieurs voyages. Dans le précédent CE, il s'était d'ailleurs abstenu sur ce point.

Guy JOURDEN pense que chaque délégation doit donner son avis sur ce sujet.

Catherine FREHEL souligne qu'il s'agit là d'une question récurrente. De plus, seul le critère d'inscription est visible. Il convient de réfléchir au plus vite aux critères d'attribution.

Daniel GILLARD rappelle que le CE sait mandater diverses commissions pour obtenir des éclairages sur certains sujets. Pourquoi donc ne pas mandater la Commission ASC sur ce sujet particulier des conditions d'ouverture des prestations au sens large ?

Catherine FREHEL revient sur le contenu de la déclaration de la CFDT et notamment sur le point relatif aux retraités : il existe aujourd'hui un différentiel entre la situation réelle et les chiffres communiqués et il y aura de plus en plus de retraités. Eu égard à la politique actuelle de recrutement de France Télécom, cette tendance ne devrait pas s'inverser, ce qui signifie que le budget des ASC, calculés en fonction du nombre d'actifs, va diminuer. C'est la raison pour laquelle, selon Catherine FREHEL, il est de la responsabilité des élus du CE de veiller à ne pas proposer, de façon exponentielle, des prestations retraités, qui pourraient être au détriment des actifs.

La Commission retraités aura aussi pour but l'information de ces derniers sur les prestations ASC.

Guy JOURDEN fait remarquer qu'en ce qui concerne les retraités, le budget est borné (à 7,5 % environ).

Selon Daniel GILLARD, les élus savaient que leur « capital » retraités était plus important que ce qu'ils avaient imaginé, les chiffres dont ils disposaient ne recensant les retraités que jusqu'en 1991 et pas avant.

Il estime que si le CE mandate la Commission ASC sur ce point, elle sera tout à fait dans son rôle et il reviendra au CE de prendre la décision. Daniel GILLARD se dit gêné par la décision de la Commission ASC relative à l'exclusion des retraités du guichet sport. Il considère qu'à cet égard, cette dernière a outrepassé ses droits, ce point ayant dû être débattu en CE.

Dominique CHASLE souligne que la Commission ne ferme pas le guichet sport aux retraités, mais dans un premier temps, elle ne l'ouvre qu'aux actifs. En effet, au regard du poids des retraités pour le CE, il est nécessaire de prendre du recul.

La Présidente constate que la Commission retraités a du travail devant elle, dont elle devra rendre compte, étant donné la proportion de retraités actuelle et à venir.

Jacques FERREOL énumère les membres de la Commission retraités :

- Pour la CFDT : Gérard TOURNEUR ; Jean CREN ; Jean-Claude GRELIER ; Jean-Claude DELAUNAY.

- Pour la CGT : Jacques FEREOLE ; Patrick LE GAC ; André SEIZE ; une autre personne à désigner ;
- Pour SUD : Daniel FLAUX ; Hervé JEAN ; deux autres membres à désigner.

Dominique CHASLE assure que la délégation SUD complètera cette liste le plus vite possible.

Jacques FEREOLE essaiera de réunir ces personnes fin juillet ou début août pour un premier échange. Il souhaite que chaque syndicat ait mené une réflexion pour que les personnes mandatées portent leurs positions.

#### - **Assistance juridique**

Bernard LE MEHAUTE indique que le Bureau a émis deux propositions, sous la houlette de Bernard ELIOT. Un temps de réflexion supplémentaire est toutefois nécessaire.

Bernard LE MEHAUTE rappelle en quoi consiste l'assistance juridique : un conseil juridique est proposé à chaque salarié ; ce dernier contacte le CE pour obtenir un numéro d'ordre lui permettant de joindre soit le cabinet ARZUL à Rennes (52 € l'unité) soit l'organisme FORMA CE (consultation exclusivement téléphonique, dans le cadre d'un forfait de 5 000 €). Bernard LE MEHAUTE fait remarquer que 48 demandes ont été formulées sur la Bretagne en six mois, ce qui laisse supposer que la centaine de consultations sera probablement dépassée.

Il conviendra de statuer sur ce point lors un prochain CE, au retour de Bernard ELIOT.

Jacques FEREOLE souhaite ajouter un point supplémentaire relatif au prêt études, déjà en place sur les CE Bretagne et Pays de la Loire. Il est en train de préparer une demande à l'attention des banques, Francetel pratiquant un taux d'intérêt de 6,5 %. Précédemment, ce prêt était accordé aux parents, les banques en profitant pour pratiquer le taux en vigueur pour les prêts à la consommation. Jacques FEREOLE s'efforce donc de faire un montage permettant de demander l'octroi du prêt à l'ayant droit, sachant que ce sont les parents qui paieront.

L'an dernier, le Crédit coopératif proposait un taux de 3,8 % avec remboursement différé à deux ou trois ans. Jacques FEREOLE a fait une demande sur la base d'un taux de 3 % pour remboursement immédiat qu'il a adressée à la Banque Postale, au Crédit Coopératif et au Crédit mutuel. Il communiquera les informations sur ce point dès que possible. Si cette proposition était acceptée, le CE diminuerait de moitié sa participation et pourrait donc offrir le double.

La Présidente suggère que ce sujet soit abordé dans le cadre d'un point ASC dès que les informations correspondantes seront disponibles.

#### **Point 6 - Mise en place d'une commission handicap**

Bernard LE MEHAUTE indique que la délégation CFDT souhaite lire une déclaration.

Dominique CHASLE rappelle que la délégation SUD est à l'origine de la mise en place de cette commission ; elle a d'ores et déjà sollicité deux collègues qui sont disposés à s'y investir. Ceci doit toutefois faire l'objet d'un débat au sein du CE. Chaque délégation doit en effet exprimer sa position sur le sujet.

Jean-Marc CHIRON fait savoir que la délégation CFDT est opposée à la création de cette commission et préconise plutôt de l'intégrer dans une autre commission.

Il fait lecture de la déclaration suivante : « *De nouveau, les élus CFDT s'opposent à la création de cette commission et cela pour plusieurs raisons :*

- 1. l'adaptation à l'unanimité du règlement intérieur s'est faite lors de la première journée de cette même séance du Comité d'Etablissement, sans même que cette commission n'y figure.*
- 2. L'absence de droit supplémentaire et sur la nature du travail demandé à la commission. La Direction a, à maintes reprises, affirmé ne pas vouloir élargir le droit à de nouvelles commissions. Nous souhaitons savoir si ce point a évolué depuis la dernière présentation et connaître l'objet sur lequel la commission sera mandatée.*
- 3. La volonté de ne pas interférer dans les prérogatives des CHS CT, dont les organisations syndicales présentes ici sont toutes partie prenante, et auxquels il appartient de prendre en charge, au plus près des salariés handicapés, les questions d'adaptation des postes de travail, d'accompagnement des salariés handicapés, d'intégration dans l'entreprise et de défense des conditions de travail. De plus, les Délégués Syndicaux d'unités ont la possibilité de se saisir de ces questions lors de chaque réorganisation ; sans oublier les organisations syndicales et les comités de bassin d'emplois qui doivent assurer la défense des intérêts des salariés handicapés.*
- 4. L'absence d'objectifs fixés à la Direction Territoriale en déclinaison de l'accord national sur l'emploi handicapé.*
- 5. Enfin, la saisine de la Commission Egalité Professionnelle peut répondre aux prérogatives du CE, par un travail sur l'intégration des salariés handicapés et la lutte contre toute forme de discrimination dans l'entreprise.*

*Pour ces raisons, les élus CFDT sont opposés à la création d'une commission « handicapés » telle quelle et proposeront une résolution afin de mandater la commission EP sur des axes d'action. »*

Guy JOURDEN fait savoir que la CGT est favorable à la création d'une Commission handicapés. S'il est vrai que ce thème entrerait dans les attributions de la Commission Egalité Professionnelle, rien n'a été fait depuis la création des CE sur ce point. Aujourd'hui, le CE n'a aucune vision sur la situation des handicapés sur la DTO (nombre de postes aménagés, types de handicaps etc.).

Cette Commission handicapés a donc un rôle important à jouer. Enfin, Guy JOURDEN déplore le fait que faute de moyens supplémentaires de la part de la Direction, les délégations doivent se débrouiller par elles-mêmes. Si toutefois le travail de cette Commission s'avérait important, les élus reviendraient devant la Direction pour demander l'octroi de moyens spécifiques.

Catherine FREHEL souhaite lever tout malentendu : la CFDT n'est pas opposée au fait d'aborder la question du handicap. Toutefois, ce thème, qui relève du domaine des organisations syndicales, peut tout à fait être abordé dans le cadre d'un comité de bassin d'emploi. Il s'agit avant tout de défendre les salariés handicapés, notamment dans le cadre des mobilités, sachant qu'un accord national handicapés existe à cet égard et que ceci relève de la compétence des DS. La CFDT souhaite regarder de près la situation des travailleurs handicapés car le rapport social fait état d'une faiblesse sur ce sujet. Il convient donc de travailler sur des axes très précis. C'est pourquoi la CFDT ne voit pas l'intérêt de créer une Commission spécifique et de lui donner un rôle et des objectifs très précis. Elle estime que l'intégration des handicapés entre tout à fait dans les domaines de compétences de la Commission Egalité professionnelle. Enfin, elle attend une réponse de la Direction sur les moyens qui seront octroyés à cette commission pour lui permettre de fonctionner.

Mario PETRICOLA souhaite exprimer le point de vue de la Direction sur le handicap : s'il admet que des progrès restent à faire en ce qui concerne la lisibilité, vis-à-vis des IRP, des actions menées sur le handicap par l'entreprise, il ajoute qu'il n'en existe pas moins des

obligations légales et un accord conventionnel. Or, ce dernier a été signé nationalement et le recrutement de travailleurs handicapés est également décidé au plan national ; la déclinaison locale de leur recrutement est en débat actuellement. De plus, il convient de regarder la compatibilité du handicap avec les positions de travail. De même, en cas de mobilité, il s'agit de travailler avec la mission insertion handicap. Mario PETRICOLA estime que ce n'est pas une énième commission qui permettra de donner davantage de visibilité : un certain nombre d'instances existent déjà (CHSCT, médecins) et un suivi est opéré au niveau territorial avec les signataires de l'accord.

Mario PETRICOLA considère que ce sujet entre totalement dans le champ de l'égalité professionnelle.

En conclusion, Mario PETRICOLA informe que la Direction ne s'opposera pas à la création d'une commission handicapés mais qu'elle ne donnera aucun moyen supplémentaire. Consciente de la problématique des travailleurs handicapés, la Direction a pris l'initiative de créer la mission insertion handicap pour permettre l'accessibilité à certaines positions de travail.

La Direction est tout à fait disposée à travailler davantage avec les différentes instances : au niveau CE, avec la Commission égalité professionnelle et également par le biais du rapport handicapés, et avec les délégués syndicaux.

Bernard LE MEHAUTE propose de voter la résolution de la CFDT.

La Présidente suggère qu'il y ait deux votes : l'un sur la résolution de la CFDT et l'autre sur la proposition de création d'une Commission Handicapés

Bernard LE MEHAUTE rappelle que, dans sa résolution, la CFDT propose de mandater la Commission EP sur des axes d'actions en faveur des travailleurs handicapés.

La Présidente suggère de procéder au premier vote qui porte sur l'intégration de la Commission Handicapés dans la Commission Egalité professionnelle.

Dominique CHASLE estime que ceci ne correspond pas à ce qui est inscrit à l'ordre du jour où il est fait mention de la création d'une Commission handicapés. Selon lui, la demande formulée par la CFDT est tout autre. Il souhaite que la proposition de création de cette commission soit mise au vote. La contre proposition de la CFDT pourra également faire l'objet d'un vote ensuite.

La Présidente propose de voter la création d'une Commission handicapés.

*La création d'une Commission handicapés est adoptée (4 voix contre – les élus CFDT — et 10 voix pour – les élus CGT et SUD).*

La Présidente propose de voter la résolution de la CFDT consistant à mandater la commission Egalité Professionnelle sur les axes d'actions en faveur des travailleurs handicapés.

*Cette proposition est rejetée (4 voix pour – les élus CFDT — et 10 voix contre – les élus CGT et SUD).*

## **Point 7 - Validation du planning des CE de la Direction Territoriale Ouest pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2007**

Mario PETRICOLA explique que la date du CE d'octobre a été avancée en raison de l'obligation légale concernant la présentation du plan de formation qui doit être adopté au CCUES le 15 décembre. Chaque CE devra donc s'être prononcé au mois d'octobre sur ce point.

La Présidente propose les dates suivantes :

- 26 juillet ;
- 30 août ;
- 27 septembre ;
- 18 octobre ;
- 29 novembre ;
- 20 décembre.

Anne KERSALE rappelle que Mario PETRICOLA a indiqué, la dernière fois, que la présentation des orientations de la formation interviendrait en juillet. Elle doute de la faisabilité de la chose.

Mario PETRICOLA rappelle les deux étapes inhérentes au plan de formation :

- les orientations, d'abord au plan national, qui seront peut-être prêtes en juillet, et, dans le cas contraire, en août ou septembre ;
- le plan de formation définitif.

Guy JOURDEN revient sur la Commission handicapés et insiste sur la nécessité de lister les noms de ses membres.

- Pour la CGT : Alain ROUSSEAU, Joël LAROCHE ;
- Pour SUD : Dominique LESEIGNEUR et Dominique BOUTIER.

Jean-Marc CHIRON indique que la CFDT ne communiquera pas de nom.

Xavier GRIMAULT se propose également de participer à cette commission.

D'après Jean-Marc CHIRON, le RI prévoit que seuls les élus au CE peuvent se présenter.

Guy JOURDEN n'est pas de cet avis : des personnes indépendantes du CE siègent bien dans la Commission ASC. Xavier GRIMAULT ne se présente pas en tant qu'organisation syndicale mais en tant qu'individu, indépendamment du CE.

Xavier GRIMAULT fait remarquer qu'au niveau du CCUES, c'est la CFTC qui occupe la présidence de cette Commission.

La Présidente note que les élus acceptent la proposition de Xavier GRIMAULT.

La séance est levée à 13 heures 20.

Le Secrétaire-Adjoint

Bernard LE MEHAUTE

# **ANNEXES**



Unions Régionales des Syndicats CGT des salariés  
des activités postales et des télécommunications  
(FAPT CGT Bretagne et Pays de la Loire)  
307 rue de Nantes - B.P. 30528 – 35205 RENNES CEDEX 2  
rue du Président Herriot 44000 NANTES

**DECLARATION PREALABLE CGT  
AU COMITE D'ETABLISSEMENT DE LA DT OUEST  
DU 12 JUILLET 2007**

Madame la Présidente,

L'ordre du jour de ce comité d'établissement a été modifié pour tenir compte du profond mécontentement des personnels des sites menacés de fermeture mais aussi de toutes celles et ceux qui subissent sans arrêt les restructurations de l'entreprise

Lors de la journée du 05 Juillet nos collègues ont manifesté fortement leur volonté de pouvoir continuer à vivre et travailler dans leur résidence actuelle

Des négociations avec les organisations syndicales sont ouvertes aujourd'hui au niveau de la Direction Territoriale Ouest et demain dans les Unités

Vous avez à plusieurs reprises indiqué que la direction territoriale avait la main sur les projets de réorganisations et de fermetures de sites.

Les personnels en prennent acte et signalent à l'entreprise que durant cette période estivale ils restent vigilants et mobilisés.

Ils se réservent toute possibilité d'action pour la défense de leurs revendications et principalement celle de pouvoir « *vivre et travailler au pays* »

## Rapport de la commission emploi métier concernant l'AD Next

### - Visite du premier Juin sur le site de Rennes Patton

La commission emploi métier a rendu visite aux salariés du site de Patton de l'ADB le premier Juin. L'accueil a été très bon mais la commission regrette que malgré l'annonce de notre visite rien n'ait été organisé (pas de salle prévu, les salariés non informés par la hiérarchie ...).

Plusieurs points sont revenus de façon récurrente,

Les postes proposés au sein de l'AD Next semblent, pour les salariés rencontrés, difficilement tenables tant d'un point de vue quantitatif (charge de travail, augmentation du périmètre ...) et par la même, logiquement, d'un point de vue qualitatif. Pour cela, ils s'appuient sur les fiches de postes qui leurs ont été fournies, quelques jours après la deuxième présentation de ce dossier au CE. La commission désapprouve le fait que ces fiches de postes n'aient pas été fournies aux élus dans le dossier. Les salariés estiment que le doublement de la charge de travail sur certains postes ainsi que l'augmentation du périmètre géographique (pouvant aller de La Roche Sur Yon à Brest) ne permettra pas de remplir pleinement les tâches à accomplir. Certains postes sont particulièrement visés comme le chargé de sécurité, responsable animation, les N-1 et N-2 .

Les salariés sont particulièrement affectés par cette restructuration. La peur de perdre leur poste, l'obligation de repostuler sur leur propre poste (même quand celui-ci n'est pas en doublons comme les Merchs), la crainte de devoir travailler sur Nantes sont autant de facteurs qui suscitent la plus grande inquiétude. FT devrait mesurer avec plus de raison les impacts en terme de stress que provoquent de telles restructurations. Les salariés rencontrés souhaitent le maintien de leurs activités sur place et sont, dans l'ensemble, opposés à ce projet.

D'autres questions restent en suspend :

Quel avenir pour les petits sites ? (St Malo et Pontivy pour les CCA, Brest et Lorient pour les vendeurs CE)

Pourquoi les salariés du service Vente CE (4 personnes) ne sont pas comptabilisés dans les postes supprimés ?

Quelles sont les activités qui resteront sur Rennes ?

Que deviennent les salariés COTOREP dans la nouvelle organisation ?

Qui répondra aux demandes des vendeurs en direct en cas de problème sur le SI ?

Que devient la logistique et qui fera l'aménagement des boutiques qui passent au concept Next ?

En conclusion la commission reste plus que sceptique sur l'intérêt d'un tel projet. La surcharge de travail ne permettra pas aux fonctions support de remplir pleinement leur tâche. La commission souhaite le maintien des activités sur site et ne comprend pas pourquoi on demande aux titulaires de poste dont l'activité et le périmètre n'est pas modifié de recandidater. La commission regrette que la direction soit passée en force sur ce projet alors que de nombreuses zones d'ombres restent en suspend. Elle demande donc qu'un point sur la mise en œuvre soit présenté aux élus.

**BILANS SOCIAUX DES DR BRETAGNE & PAYS DE LOIRE**

**Rapport de la Commission Emploi & Métiers**

**(CE DTO)**

**Sur le fond, en cohérence avec les expressions syndicales émises, et ce qui a pu se dire le jour de la séance du 24 mai 2007, la commission demande :**

- **Les précisions que la direction s'était engagée à vérifier :**
- **Indice 431: Où sont passés les 10 agents sur les PDL soumis à plus de 85 dB ?**
- **Indice 415 : nbre de salariés ayant bénéficié de 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire.**
- **Taux de pondération sur les 2 jours consécutifs de repos**
- **La question sur l'indicateur 632 à savoir si les requêtes des fonctionnaires au TA de Rennes sont comptabilisés, car il existe un écart dans ce qui est connu et présenté.**

**La présidente devait regarder le motif "accouchement" à l'indice absences pour autres causes.**

**Ces précisions apportées :**

- **La commission Emploi & Métiers constate la conformité du rapport présenté avec les obligations légales. C'est le minimum assuré par la direction, l'exercice étant semble-t-il très cadré. Il apparaît à la commission indispensable de ne plus rester sur le stricte cadre légal du Bilan Social : il convient du fait de la spécificité même de l'Entreprise d'étoffer un certain nombre d'items et cela en pleine concertation CE / DRH : le bilan social doit contenir tous les éléments indispensables aux travaux des commissions sur les différents thèmes institutionnels (Égalité professionnelle H/F, bilan emploi, emploi des travailleurs handicapés). Il faut éviter que le bilan social ne soit qu'une succession d'analyses brutes de tableaux.**
- **Du fait des grandes orientations 2006 de FT, l'étude des deux DR est compliquée car elle ne peut s'effectuer à périmètre constant.**
- **La commission a, donc, étudié les 6 thèmes majeurs de façon globale sur les deux DR et leur variation depuis 2005. Cette étude va démontrer l'érosion des indicateurs sociaux à France Telecom Direction Territoriale Ouest dans le même temps l'obstination de l'Entreprise à ne pas déroger à sa ligne de conduite avec les dégâts qu'elle implique.**

## 1-L'EMPLOI :

- les phénomènes de brassage entre les deux DR (création de l'UATH et transfert de l'assistance technique) ont permis à la Bretagne de résister à l'érosion générale des effectifs, mais en appauvrissant radicalement Les Pays de Loire sur l'emploi. Le déficit est tel qu'à lui-seul, il plombe tous les indicateurs de cet item :
- Les chiffres présentés reflètent les variations des indices de 2005 à 2006 en pourcentage.

indice	thème	DR Bretagne	Dr Pays de Loire	Global
111	effectif social	+3,07	-14,1	-4,06
111a	ACO+AFO	+1,12	-14,7	-5,57
111b	CFC	+8,22	-0,69	+4,91
111bis	autres catégories	+22	-24,8	-3,23
111ter	équivalent temps plein	-0,37	-17,5	-7,68
112	eff social permanent	+3,4	-11,2	-2,57
113	CDD	+26,97	-74,2	-32,7
114	eff social mensuel moyen	+8,02	-10,9	-0,05
115	eff social par <b>sexe</b>	F: +2,95 H: +3,14 (total: 3,07)	F: -22,7 H: -8,96 (total: -14,1)	F: -7,84 H: -1,87 (total: -4,06)
115bis	taux de <b>féminisation</b>	-0,12	-10,1	-3,93
121	<b>nb de salariés appartenant à une entreprise extérieure</b>	+64,50	+73,98	+69,55
122	Nombre de <b>stagiaires étudiants</b> au cours de l'année	-60	-52,78	-56,06
123	Nombre moyen mensuel de <b>travailleurs temporaires</b> (entreprises)	+404,08	-33,20	+89,94

	de travail temporaire)			
131	Nombre de recrutements externes sous contrat à durée indéterminée	F: -38,18 H:-20,34 (total: -28,95)	F: -34,48 H:-30,36 (total: -32,46)	F: -36,28 H: -25,22 (total: -30,70)
132	Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée	F: 0 H:+53,29 (total: +23,21)	F: -29,10 H:-26,54 (total: -28,14)	F: -16,77 H: 12 ,10 (total: -5,13)
134	Nombre de recrutements externes de salariés en CDI de moins de 25 ans	F: -44,90 H: -30,61 (total: -37,76)	F: -39,62 H:-34,78 (total: -37,37)	F: -42,16 H: -32,63 (total: -37,56)

**La commission souligne :**

- **la déflation continue des effectifs permanents, articulée à un recours croissant à l'emploi précaire (travail temporaire) et à la sous-traitance.**
- **La direction a voulu, par sa présentation, user des effets de vases communicants entre les deux DR en les valorisant sur le périmètre Bretagne et en les atténuant sur les Pays de Loire. D'ailleurs le bilan de cette DR est tronqué de plusieurs valeurs et a failli être rapidement vue lors de la séance du 24 mai (dixit le PV).**
- **Le taux de féminisation, stable pour la direction sur la DR Bretagne, perd près de 4% globalement.**  
->fort pourcentage de femmes à l'UATH (femmes à + de 70% dans bde C)  
->importance des retraites mères 3 enfants en PDL
- **Sur la moyenne d'âge des salariés, un seul constat réaliste : il est urgent de recruter pour pérenniser les compétences et l'esprit d'entreprise à FT.**
- **Les stagiaires étudiants n'ont pas la côte à FT : -60% (pb de rémunération ?).**
- **on recrute beaucoup moins qu'en 2005: -37%, mais la majorité des quelques recrutés en CDI ont moins de 25 ans.**

**→ De façon générale, FT recrute plus d'hommes que de femmes.**

148a	Départs à la retraite	F: +247,6 H: -17,3 (total: +40,63)	F: +155,6 H:+30,56 (total: +72,22)	F: 205,1 H: -1,8 (total: +52)
148b	Départs en CFC	F: +65,67 H: +14,79	F: -33,3 H:+4,65	F: +16,54 H: +10,96

		(total: +31,1)	(total: -11,8)	(total: +13,02)
--	--	----------------	----------------	-----------------

- beaucoup plus de femmes à partir en retraites que d'hommes.
- Beaucoup plus de femmes à partir en CFC en Bretagne.

151	Nombre de salariés promus dans une catégorie supérieure	F: +13,33 H: -7,65 (total:-1,85)	F: -3,66 H:-15,38 (total: -11,74)	F: 4,46 H:-11,38 (total: -6,73)
-----	---	-------------------------------------	--------------------------------------	------------------------------------

- Baisse des promotions de l'ordre de 6,73%, diminution chez les hommes mais avec un début d'évolution positive sur la bande D et E pour les femmes, encore loin de corriger l'inégalité entre hommes et femmes.
- L'Insertion des travailleurs handicapés sera longue à FT, et ce encore plus avec le changement de définition d'indicateurs :

Indicateur 171 -> PDL : -17,95%, Bretagne : -13,45%, Globalement :-15,28%

- L'absentéisme :

Indice 181 : nbre jours d'absence/ nb de journées théoriques travaillées

-> Après une augmentation en 2005, baisse en 2006.

Indice 182 : Nombre de jours d'absence pour maladie.

-> PDL : -20,05% avec pourtant +26,54 pour bande D et +68,84% pour bande E

-> Bretagne : +7,88% avec près de 142% d'augmentation chez la catégorie A et +12,6 pour la catégorie C.

->Globalement : -2,91% avec +45,83% pour la catégorie A, + 10,55 % pour la bande D et +25% pour la bande E.

indice 184 : Nb des journées d'absence pour accident de travail ou de trajet.

->PDL : +59,41, avec explosion pour la catégorie A qui passe de 14 à 332 (+2271%), +125,8% pour la bande C et +316,7% pour la bande Dbis.

->Bretagne : -14,5%

->Globalement : +7% avec forte inquiétude pour les bandes A et C en PDL.

indice 185 : Nb des journées d'absence pour maternité, paternité ou adoption.

->tant que cet indice ne sera pas décliné en nombre de salariés concernés et par genre, il ne sera que de peu d'utilité pour notamment la commission Égalité Professionnelle.

À noter : PDL : +6,6% (+430% bande A, +105,7% bande Dbis et +52,15% bande E)

Bretagne : -26,6% (+203,3% bande F)

Globalement : -13,1% (bandes C&D plombent les « efforts » des autres bandes)

indice 187 : Baisse des journées d'absence pour **d'autres causes**.

→ Il est peut-être bon d'observer : « la pression du travail ne gêne-t-elle pas la prise de journées d'absences pour des actes civiques (*dons du sang, ASA, handicap, Jurés d'Assises etc....*) ». Car nous soulignons de fait une diminution de 13 % en 2005 et surtout de 40% en 2006 de ce type d'absences.

## 2 – LA REMUNERATION :

Indice 211bis : Rémunération **mensuelle** moyenne brute

*la rémunération mensuelle moyenne est en hausse sur la Bretagne comme sur les Pays de la Loire. On note quand même une différence notable entre les deux Régions 0,92% contre 2,25% en défaveur de la Bretagne, différence due sans doute au changement de la répartition par catégorie des effectifs à la suite de restructurations. Si on fait une projection sur l'ensemble (Bretagne+PdL), là où les périmètres ont le moins bougé, cette hausse de la rémunération mensuelle moyenne est légèrement inférieure à 1,5%; c'est une hausse très faible. En l'absence d'un certain nombre de paramètres surtout ceux qui concernent les parts variables, on ne peut faire que des suppositions: cette faible hausse est-elle due au fait que la promotion dans l'entreprise est marginale, que les objectifs sont trop élevés pour une augmentation des primes variables...?*

indice 242 : Montant des **versements** effectués à des **entreprises extérieures** pour mise à disposition de personnel :

->Bretagne : explosion des charges de personnel interim de 308,6 Keuros à 2372,8 Keuros. (unités concernées l'UAT et l' AVSC)

-> Pays de Loire : baisse de 1195,4 Keuros à 800,1 Keuros. Impact des changements de périmètre.

### **3-Les Conditions d'Hygiène et de Sécurité :**

indice 311 : Taux de **fréquence** des **accidents** de travail (tfrac)

->Bretagne : après une augmentation en 2005 de l'ordre de 42%, 2006 se caractérise par une baisse de 24,6 %, malgré les changements de périmètre.

->Pays de Loire : Après une augmentation en 2005 de l'ordre de 37%, on observe une baisse de 18% environ.

Indice 312 : Taux de **gravité** des **accidents** de travail (tgrac)

->Bretagne : baisse de près de 48% en 2006, c'est à noter car 2005 avait été frappé par une hausse de valeur identique.

->Pays de Loire : Inquiétante augmentation de l'ordre de 70%, il est urgent pour la Direction d'appréhender ce problème et d'y remédier. À noter l'absence des données 2004 et 2005.

Indice 315 : Nombre d'**accidents** de **trajet** ayant entraîné un arrêt de travail.

->en augmentation sur la Bretagne, même si les chiffres restent marginaux, on observe +71%. Au vu des réorganisations futures présentées par l'entreprise, est-il judicieux de mettre les salariés sur les routes ?

->stabilisation en Pays de Loire.

Indice 316 : Nombre d'**accidents** dont est victime le **personnel temporaire** ou de prestations de service dans l'établissement

-> *Forte augmentation en Bretagne, on passe de 3 à 13 accidents pour ce personnel, on peut se poser la question de l'encadrement et du suivi des personnels temporaires au sein de notre entreprise.*

#### **Les dépenses en matière de sécurité :**

Indice 351 : **Formation** en matière de sécurité

-> Bretagne : baisse de 8,5% du nombre de personnes formées, mais augmentation de 2,5% du nombre de jours de formation.

->Pays de Loire : baisse de 20% du nombre de personnes formées, et baisse 17% du nombre de jours de formation.

### **4- Les autres conditions de travail :**

Indice 411 : Durée annuelle du **temps** de **travail**

->Bretagne : *Changement de la typologie des régimes de travail : glissement des régimes de base et plate-forme 12 et 712 vers le régime HAC essentiellement dû à la*

création de l'UAT et aux restructurations touchant les Pages Jaunes et les renseignements.

->Pas de changements notables sur les Pays de la Loire.

**Indice 412 : Nb de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur.**

->On note une baisse notable du nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur sur les deux régions. Difficile de tirer des conclusions, est-ce le premier effet de la nouvelle organisation des astreintes ? Il nous manque l'équivalent en temps et surtout le nombre d'heures payées et non rendues. C'est de plus en plus une méthode systématisée dans certaines unités.

**Indice 413 : Nbre de salariés bénéficiant d'un système d'horaire individualisé.**

->Très forte baisse des salariés utilisant les badgeuses en Bretagne et Pays de Loire.

**Indice 414 : Nb de salariés travaillant à temps partiel au 31 décembre**

→ interférence des CDITP. Résultats non significatifs.

→ Malgré tout, cette baisse sur le temps de travail suit-elle la courbe des effectifs ou est-elle due à une difficulté des salariés d'y accéder ?

**Indice 415 : Nb de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année considérée de 2 jours de repos hebdomadaires consécutifs.**

->Baisse de 4 points en 2006 sur la Bretagne, l'explication de la direction « adaptation des cycles de travail à l'ouverture des services au client » ne la légitime certainement pas. Chiffres 2005 non communiqués pour les Pays de Loire.

**Indice 461 : Nb d'examens médicaux effectués.**

→ Diminution de 36% des surveillances médicales renforcés en Bretagne.

→ Diminution de 26% en Pays de Loire.

**Indice 462 : Nb d'examens complémentaires effectués.**

→ Baisse de 16% des examens complémentaires liés à la surveillance renforcée en Bretagne.

→ Baisse de 41% en Pays de Loire.

**Indice 463 : Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail**

→ Moins de temps à l'analyse et l'intervention en milieu du travail en Bretagne.

→ - 46% en Pays de Loire.

*Commentaire : Baisse sensible des examens médicaux sur le périmètre de la DTO. Plus regrettable la baisse du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail. Un handicap supplémentaire pour les CHSCT.*

*indice 472 : Nb de **salariés reclassés** dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude.*

*→ Accroissement de salariés déclarés inapte pour la Bretagne.*

*→ idem Pays de Loire passage de 3 à 11.*

## **5- Le Développement des Compétences :**

*indice 512 : Montant des **dépenses** consacré à la formation continue*

*->Accroissement de 2,8 Millions d'euros du budget formation pour la Bretagne.*

*->Accroissement de 0,54 millions d'euros du budget formation pour les Pays de Loire.*

*indice 513 : Nombre de **salariés formés** dans l'année*

*->Bretagne : Accroissement de la formation répartie sur l'ensemble des catégories.*

*->Pays de Loire : Baisse du nb total de salariés formés à cause de la baisse des effectifs.*

*indice 515 : Répartition des salariés formés par **type de formation***

*->Bretagne : 65% de la formation est liée à l'adaptation au poste de travail.*

*->Pays de Loire : 77,1% de la formation est liée à l'adaptation au poste de travail.*

*indice 531 : Nombre total de contrats d'**apprentissage** et d'**alternance** conclus dans l'année*

*->Bretagne : Accroissement du nb de contrat d'apprentissage + 94% sur client.*

*->Pays de Loire : Baisse du nb total de contrat d'apprentissage - 34% doublement contrat Technique Réseaux.*

## **6-IRP :**

*Pas de conclusions spécifiques un historique (2 ans) trop court avec de surcroît une pleine année de mise en place.*